



Dossier n° AP0421682500003

Déposé le : 11/06/2025

Demandeur : Mairie de Pélussin

Adresse : 2 place de l'Hôtel de Ville

Références cadastrales : AO 383

Destination : MSP

ARRÊTÉ

Autorisation de pose d'enseignes et de stores au nom de la commune de PELUSSIN

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2212.1 et L 2212.2,

Vu le Code de la Voirie routière et notamment les articles R 112.3,

Vu la loi n° 79.1150 du 29 décembre 1979 relative à la publicité, aux enseignes et pré-enseignes et le décret n° 82.211 du 24 février 1982 portant règlement national des enseignes et fixant certaines dispositions relatives aux pré-enseignes,

Vu l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France en date du 25/07/2025,

Vu la demande déposée le , enregistrée sous le n° AP0421682500003 aux termes de laquelle Monsieur Michel DÉVRIEUX, agissant pour le compte de la Mairie de Pélussin, sollicite l'autorisation de la pose d'enseignes,

ARRETE

Article 1 : Monsieur Michel DÉVRIEUX, agissant pour le compte de la Mairie de Pélussin, est autorisé à la pose d'enseignes sur la façade de la Maison de Santé Pluriprofessionnelle, située à PÉLUSSIN.

Article 2 : La présente autorisation est donnée sous réserve du droit des tiers et des règlements en vigueur.

Article 3 : Une autorisation de voirie est à demander si les travaux ont lieu en bordure du domaine public ou sont susceptibles d'entraîner une occupation temporaire du domaine public.

Article 4 : La présente autorisation est périmée de plein droit s'il n'en est pas fait usage dans un délai d'un an à partir de la date de l'arrêté.

Article 5 : En cas de cessation d'activité, l'enseigne autorisée ci-dessus sera déposée dans un délai de 3 mois, conformément à l'article premier, alinéa 2, du décret n° 82.211 du 24 février 1982, portant règlement national des enseignes.

Article 6 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Lyon dans le délai de deux mois à compter de sa notification.

Fait à Pélussin, le 22/08/2025

Le Maire

Michel DÉVRIEUX

